



Rhône-Alpes, Savoie
Saint-Bon-Tarentaise
Bellecôte
rue de Bellecôte

Maison (chalet) dit grenier La Goupille

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000034
Date de l'enquête initiale : 1994
Date(s) de rédaction : 1994
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré
Référence du dossier Monument Historique : PA73000011

Désignation

Dénomination : maison
Précision sur la dénomination : chalet
Appellation : dit grenier La Goupille

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1993. AC 71, 514

Historique

Eugène Claudius-Petit, alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, effectue une visite de la station de Courchevel en chantier, au mois de mai 1952. Il visite le "grenier" que l'architecte Laurent Chappis a fait transporter pour lui-même depuis une montagne au-dessus de Saint-Jean-de-Maurienne, et installé dans le quartier de Bellecôte, sur un terrain pentu. L'année suivante, Eugène Claudius-Petit se décide à se faire construire un chalet du même type (ancien grenier de même provenance, transformé en chalet résidentiel), contigu à celui de l'architecte. Il s'agit d'un "habitat minimum", espace suffisant pour abriter une famille venant passer quelques jours par an aux sports d'hiver.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle
Dates : 1953 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Laurent Chappis (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Eugène Claudius-Petit (commanditaire)

Description

Le chalet n'est accessible qu'à pied, les automobiles restant à l'extérieur du lotissement. La construction ne comprend qu'un seul niveau en rez-de-chaussée. Le grenier est construit en bois de mélèze, selon la technique "bois sur bois", au dessus de piliers de maçonnerie ; cette "caisse" (2m de hauteur et 3m20 sur 3m60 à la base) est surmontée de deux pignons supports de la toiture. La toiture type "porte neige" est supportée par quatre pannes placées sur l'étanchéité fixée sur les versants ; la couverture est en bardeau de mélèze. Sur un côté une adjonction est couverte en appentis et une terrasse en bois rachète la pente. La porte d'entrée, seule ouverture d'origine (1m50 de haut), est flanquée de deux fenêtres occultées par un volet se rabattant à l'extérieur pour constituer des tables de repas. Une petite ouverture sous le toit éclaire le niveau de couchage, et une grande baie coulissante est ouverte dans le mur sud-est. Enfin, au nord-ouest, de petites baies placées directement sous la panne sablière, donnent jour à la cuisine. Le chalet ne comprend qu'un espace unique où sont disposés toutes les fonctions : un coin vestiaire ; au centre la table de repas qui se rabat la nuit pour dégager la place pour un lit double ; un autre lit contre la cloison équipée d'un passe-plat et de rangements ; une échelle rangée au-dessus permettant d'accéder au plancher haut. Dans l'adjonction latérale sont disposés la cuisine-couloir et la douche-WC.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : bois ; calcaire ; moellon

Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée

Type(s) de couverture : toit à longs pans ; appentis

Typologies et état de conservation

Typologies : grenier-mazot

Statut, intérêt et protection

Le grenier "La Goupille" est aujourd'hui la seule construction du lotissements des Greniers conservée en son état d'origine, toutes les autres ayant subi de nombreuses transformations.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : inscrit MH, 2006/01/23

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Savoie. 6J 102. Lotissement "les Greniers", Courchevel, Saint-Bon (1950-1951)**
AD Savoie. 6J 102. Lotissement "les Greniers", Courchevel, Saint-Bon (1950-1951)

Annexe 1

Note et attestation sur le lotissement des Greniers. Courchevel 1850, par Laurent Chappis, urbaniste et architecte coordinateur de Courchevel de 1946 à 1959, 15 février 1995 (A. privées D. Claudius-Petit)

Le choix du terrain où le Département décida de réaliser ce lotissement fut conditionné par le cadre de nature dans lequel ces typiques petits bâtiments devaient s'inscrire en conservant leur originalité, c'est à dire volume minimum sur simple socle en maçonnerie comme sont construits dans nos montagnes les greniers existants près des chalets de résidence.

C'est pourquoi, en ma qualité d'urbaniste-architecte coordinateur de Courchevel, mandaté pour ce faire de 1946 à 1959 par le Département de la Savoie, et d'urbaniste de la commune de Saint-Bon, j'atteste qu'à l'origine du lotissement des "Greniers" et sur ma proposition, le choix fut fait par le Département d'y consacrer une grande parcelle n° 67 du cadastre ainsi qu'une minuscule parcelle n° 68 qui s'y trouvait totalement incluse. L'une et l'autre faisaient partie des terrains privés acquis par le Département en novembre 1946 afin d'aménager la nouvelle station de Courchevel. Concernant l'implantation des greniers, chacun d'eux devait s'inscrire entre les arbres. C'est pour cela que, outre les courbes de niveau, j'ai fait relever par un géomètre chaque bouquet d'arbres et chaque arbre isolé avec le diamètre de son tronc à 1 mètre du sol. J'ai aussi demandé au géomètre de relever tout ce qui pouvait me servir de point de repère pour implanter les greniers, et ayant moi-même arpenté en tous sens le terrain, j'atteste qu'il n'existait aucune construction en ruine. Je joins à cette attestation la copie de ce relevé dans sa mise à jour du 7 août 1953.

Ce lotissement avait pour but de satisfaire une clientèle à moindre pouvoir d'achat que celle sollicitée jusque là, clientèle qui attache un grand intérêt à l'environnement, au calme (suppression des voitures) et à l'accès skis aux pieds, entre les bâtiments. C'est pourquoi, pour que les conditions de ce programme soient réunies, j'ai décidé et réalisé l'implantation des greniers en m'attachant aux principes suivants :

- l'implantation des parcelles et des greniers a été faite en partant du bas vers le haut afin que chacun des greniers dispose du meilleur ensoleillement et dégagement visuel.
- Sur le pourtour du lotissement constitué du solde du terrain des parcelles nos 67 et 68 confiées par le Département pour cet aménagement, une « zone verte d'encadrement » isole les habitations de la limite du lotissement. Aucune autre construction ne peut y être édifiée, ce terrain étant frappé depuis l'origine du lotissement de « servitude de protection du site ».
- Depuis chacun des greniers, un cheminement piétonnier aménagé entre les parcelles loties permet de rejoindre la route et le centre commercial de la station.
- Seuls le réseau de distribution d'eau, d'électricité et le collecteur d'égout peuvent être édifiés sur ces terrains frappés de « servitude de protection du site ».

En 1952, j'ai rédigé et proposé au Département le « cahier des charges, des devoirs et obligations » de ce lotissement, et j'ai personnellement veillé à ce que, chaque fois que nécessaire, les articles de ce « cahier des charges » se réfèrent à ces 4 principes de l'aménagement du « lotissement des greniers » afin qu'ils soient respectés par tous.

En même temps que son acte de vente, le Département a remis à chaque acquéreur un exemplaire de ce « cahier des charges du lotissement des greniers ».

Illustrations



Vue générale
Phot. Jean-François Lyon-Caen
IVR82_20017300007NUCA



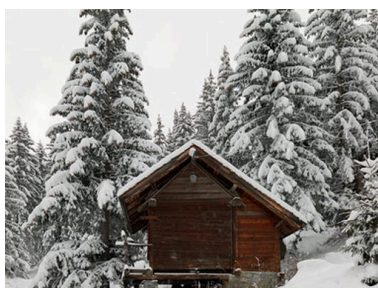
Élévation antérieure
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107304343NUCA



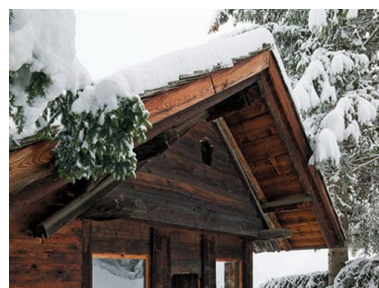
Élévation antérieure
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107304344NUCA



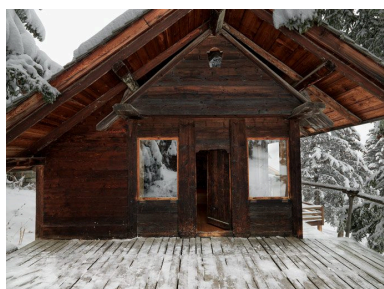
Élévation postérieure. Vue
d'ensemble de 3/4 gauche
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107304341NUCA



Élévation postérieure
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107304342NUCA



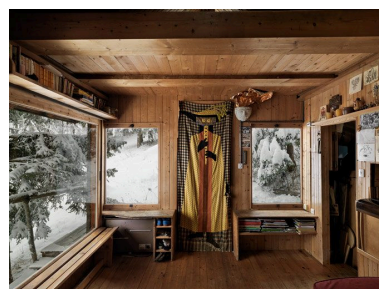
Entrée. Vue de 3/4
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107305009NUCA



Entrée. Vue de face
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107305010NUCA



Vue rapprochée de l'entrée
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107305011NUCA



La pièce à vivre. Vue
vers l'entrée, porte fermée
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107305012NUCA



La pièce à vivre, porte ouverte
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107305013NUCA



La pièce à vivre. Les
banquettes lits et le coin repas
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107305014NUCA



L'ouverture vers la
cuisine et le passe-plat
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru
IVR82_20107304359NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de l'aire d'étude Courchevel 1850 (IA73000023) Saint-Bon-Tarentaise

Maisons (chalets) (IA73000016) Rhône-Alpes, Savoie, Saint-Bon-Tarentaise

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Jean-Paul Brusson, Jean-François Lyon-Caen, Maryannick Chalabi

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble



Vue générale

IVR82_20017300007NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation antérieure

IVR82_20107304343NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Élévation antérieure

IVR82_20107304344NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Élévation postérieure. Vue d'ensemble de 3/4 gauche

IVR82_20107304341NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation postérieure

IVR82_20107304342NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Entrée. Vue de 3/4

IVR82_20107305009NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Entrée. Vue de face

IVR82_20107305010NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue rapprochée de l'entrée

IVR82_20107305011NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La pièce à vivre. Vue vers l'entrée, porte fermée

IVR82_20107305012NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La pièce à vivre, porte ouverte

IVR82_20107305013NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La pièce à vivre. Les banquettes lits et le coin repas

IVR82_20107305014NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'ouverture vers la cuisine et le passe-plat

IVR82_20107304359NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation